



## Pacs + biens immobiliers en cours et projet

Par **Tamayas**, le **13/05/2010** à **17:57**

Bonjour,  
Mon ami et moi, divorcés avec enfants des 2 cotés (dont 1 à charge 12 ans), sommes propriétaires chacun d'un bien immobilier (crédit en cours chacun), aimerions savoir dans le cas d'un Pacs, quelles seraient les conséquences financières sur les :  
• Montants des taxes habitation et foncière pour chacun des biens immobiliers acquis avant le Pacs.  
• En cas de vie commune, chez mon ami, ma résidence devient-elle une résidence secondaire ?  
• Serons-nous imposer d'une plus-value en cas de vente d'un ou des biens actuels ?  
• Est-il plus judicieux de les vendre avant de signer le Pacs ?  
• Nous souhaitons par la suite acquérir un bien immobilier en commun tout en se prémunissant en cas de décès ou séparation.  
• Quelles seraient les clauses à faire figurer sur la convention de Pacs ?  
Avec mes remerciements